



Systeme semencier et legislation semenciere en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives

Conférence IER-FASD, Bamako, 5-7 Octobre 2011

Dr Siaka Dembélé

INSAH/CILSS, Bamako Mali



Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf





Plan de présentation

1. Aperçu sur la situation semencière en Afrique de l'Ouest
2. Perspectives d'amélioration
 - Dispositions au plan national
 - L'approche régionale
3. Conclusion





Situation semencière en AO

Le paradoxe :

- La semence : facteur de production important (jusqu'à 30 % de la productivité)
- En Afrique de l'Ouest il y'a un très faible taux d'utilisation de variétés améliorées (10-20 % pour le mil, le sorgho, niébé)
- Conséquence:
 - ✓ Faible productivité des systèmes de culture
 - ✓ Faible durabilité

Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf





Pourquoi ?

- Un secteur traditionnel ou informel dominant
 - ✓ Pas d'exigence de pureté variétale
 - ✓ Autofourniture, échanges, troc...
- Secteur étatique dominant
- Contraintes structurelles et organisationnelles
- Peu de privés dans les maillons
- Des législations nationales souvent inexistantes ou inadéquates
- Un marché sous-régional faible et cloisonné





Efforts d'organisation d'un système formel ...

- Des législations semencières nationales dans beaucoup de pays souvent depuis longtemps : Burkina, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal ...
- Des opérations et projets semenciers
- Des services de recherches créant le matériel végétal performant
- Des services de vulgarisation diffusant l'adoption des semences améliorées





Efforts d'organisation d'un système formel ...

- **Partage des rôles entre les acteurs**
 - ✓ **Recherche : produit les semences de pré-base et base**
 - ✓ **Service semencier national : produisant les semences certifiées en rapport souvent avec des paysans semenciers...**
 - ✓ **Le contrôle de qualité et la certification par un service spécialisé indépendant**





Quelques réussites

- Cas du coton : 100 % d'utilisation de semences de variétés améliorées selon contrat de production entre les sociétés cotonnières et la recherche et fournitures aux producteurs
- Le riz : forte utilisation de semences améliorées
- Le maïs en nette progression avec la mise au point d'une gamme diversifiée de variétés améliorées à pollinisation libre et hybrides
- Les cultures horticoles portées par le privé
- Les « semenciers » s'organisent en associations (ASSEMA, UNIS, ...), des entreprises semencières privées se mettent en place avec un plan d'affaires...





Des performances du système mitigées...

- Une faible utilisation des semences certifiées surtout pour les cultures vivrières, malgré la disponibilité des variétés sélectionnées
- Le prix élevé des semences certifiées
- Une faible maîtrise de l'offre et de la demande : pas d'information sur le marché, difficulté de planification des besoins
- Un secteur privé peu intéressé pour certaines filières
- Des barrières à la circulation des semences entre les pays





Question récurrente :

Comment améliorer de façon durable l'accès des petits producteurs aux semences améliorées ?

- Conjuguer les efforts sous- régionaux et nationaux





Dispositions au plan national

- Mettre en place et rendre fonctionnels les Comités semenciers nationaux :
 - ✓ Comité d'homologation des variétés
 - ✓ Capacité pour faire pour conduire les épreuves VAT et DHS
 - ✓ Organisation et mise à jour du ou des catalogues nationaux des variétés et espèces
- Réaliser le contrôle de qualité et la certification des semences
 - ✓ Laboratoire de contrôle fonctionnel avec des équipements adéquats et un personnel qualifié
 - ✓ Contrôle de qualité et certification à réaliser à des coûts acceptables pour le producteur





Dispositions au plan national

- Maîtriser l'offre et la demande
 - ✓ Organiser la collecte et diffusion d'information sur les variétés et les productions de semences
 - ✓ Recenser les besoins pour les vagues de semences avec le recul nécessaire
 - ✓ Lier par **contrat** les producteurs et utilisateurs
- Promouvoir une politique de semences d'urgence





Dispositions au plan national

- Faire ouverture au privé dans les textes réglementaires : production, certification, distribution
- Promouvoir les entreprises semencières et cultiver l'esprit de **professionnalisation**
- Adopter les dispositions communautaires en matière de réglementation semencière





Approche régionale

- Concertations nationales par les OIG (CILSS, CEDEAO, UEMOA)
- Décision d'harmoniser les politiques des Etats membres
 - ✓ Le CILSS a établi une Convention cadre sur les semences végétales en 2006 pour ses Etats membres
 - ✓ Une réglementation commune sur les semences végétales est élaborée par les trois OIG et adoptée respectivement par la CEDEAO (2008) et par l'UEMOA (2009)





Approche régionale

Visé à :

- Appuyer les efforts des Etats en politique semencière
- « Harmoniser les politiques semencières des Etats membres en vue de permettre l'accès des agriculteurs à une gamme variée et performante de semences à des prix abordables, par la création d'un marché semencier régional favorisant le développement du secteur privé »





Règlement de semence d'Afrique de l'Ouest

- Faciliter l'accès des agriculteurs aux semences de qualité
- Accroître le choix de semences disponibles aux agriculteurs
- Faciliter le commerce de semences entre les Etats membres
- Créer un environnement favorable à l'investissement privé





Domaines d'application

- Ensemble des activités relatives aux semences: production, contrôle de qualité, la certification, commercialisation
- Ensemble des espèces
- Pour l'heure 11 espèces prioritaires règlementées pour la certification et l'homologation:
 - ✓ Céréales : **mil, sorgho, maïs, riz,**
 - ✓ Légumineuses alimentaires : **arachide, niébé**
 - ✓ Plantes à racines/tubercules : **igname, manioc, pomme de terre**
 - ✓ Cultures maraîchères : **tomate, oignon.**





Dispositif réglementaire

- **Le règlement général «règlement c/reg.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO »**

Voir site web CILSS www.cilss.bf et INSAH : www.insah.org

- **Des règlements d'exécution dont ceux portant sur les normes applicables aux modalités de production, de certification et de contrôle de la qualité**

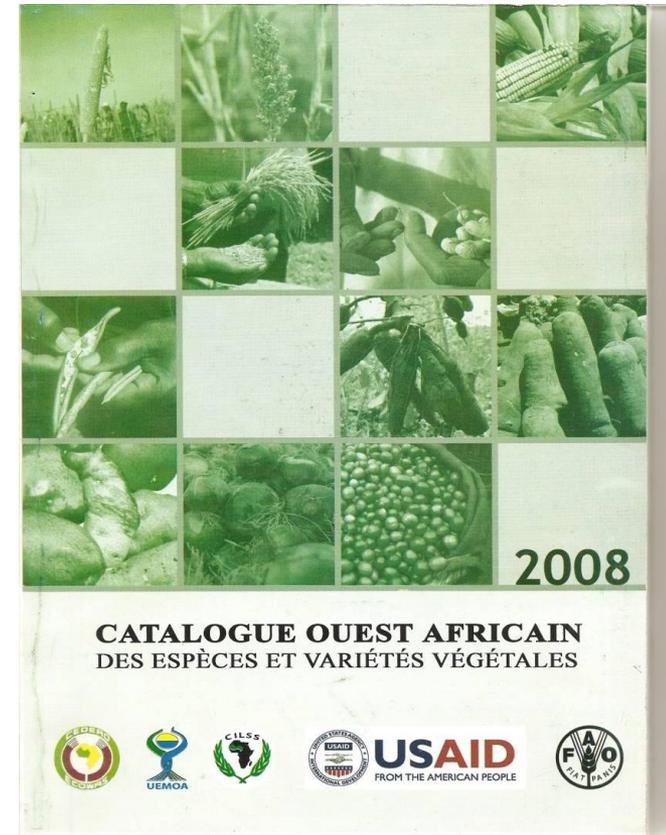




Dispositif réglementaire

Le Catalogue ouest africain es espèces et variétés

- Etablit les procédures d'inscription des variétés aux catalogues national et régional
- COAfEV constitué par la somme des catalogues nationaux des États membres
- Outil de valorisation des obtentions végétales





Acquis et opportunités

- Reconnaissance mutuelle des certifications nationales, si celles-ci sont réalisées conformément aux dispositions du règlement général et du règlement d'exécution
- Une semence certifiée dans un pays doit être commercialisée sans contrôle supplémentaire dans un autre.
- Facilitation du commerce transfrontalier de semences





Le dispositif réglementaire

- Dispositif et arrangements institutionnels: Comité Ouest Africain des Semences
- Les protocoles spécifiques (DHS, VAT)
- Les modèles de documents administratifs





Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf

Défis à lever

- Adopter/adapter les réglementations nationales en harmonie avec le dispositif régional
- Réorganiser et renforcer les institutions nationales en charge du secteur semencier notamment mettre en place les CNS et assurer leur fonctionnement
- Mettre en œuvre les mesures énoncées au niveau national visant à promouvoir un système formel





Conclusion

- Accès encore limité des petits producteurs d'AO aux semences améliorées
- Urgence de faire évoluer cette situation si on veut améliorer la productivité et la durabilité des systèmes de production
- Au niveau national, promouvoir **un système formel** de production et distribution des semences
- Faire du secteur semencier une opportunité d'affaires pour le secteur privé





Conclusion

- Créer plus de valeur ajoutée pour les céréales, par la transformation et la facilitation de la commercialisation
- Saisir l'opportunité de l'harmonisation des politiques semencières au niveau sous-régional pour s'ouvrir au marché sous régional de semences.





www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !

www.insah.org

www.cilss.bf

siaka.dembele@insah.org

Merci de votre attention

